



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 28 Août 2020

CA virtuel

Présents : Bernard BODIN, Ariane CHARTIER, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY.

Représenté : François VELLAS par Gaëtan VEYRENT.

Excusés : François AMBOLET (procuration au Président), Geneviève LANGLOIS, Claudine METTAIE.

1 CR du CA virtuel du 26 juin 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2 Remise en route des dossiers

2.1 Assises 2022

L'UTL de Haute-Mayenne a fait acte de candidature pour l'organisation de ces Assises, cet acte ayant été validé par le bureau de l'UTL le mercredi 26 août 2020.

Le Président n'a reçu aucune autre demande, il soumet au vote la validation de cette candidature

Contre 0 Abstention : 0 **Pour : à l'unanimité**

Tâches à déterminer :

- calendrier : en juin 2022, p ex entre 2^e et 3^e semaine
- thème : le choix du thème relève d'une décision conjointe entre l'UTL de Mayenne et l'UFUTA. Les administrateurs sont invités à transmettre leurs propositions au Président du Conseil scientifique - accompagnées de quelques lignes de présentation - ; ce dernier les étudiera avec l'UTL de Mayenne. L'UTL peut également soumettre des propositions.
- Un thème avec un aspect scientifique et un aspect culturel permettrait d'avoir aussi le parrainage du ministère de la culture.

2.2. Courriers officiels

Premier Ministre : Envoi d'un dossier sur l'UFUTA (pas de retour du précédent envoi).

Moratoire sur les cotisations sociales pour l'année à venir : quelle légitimité de la demande ?

Prochainement sera la période de changement de Président dans les Universités.

C Miegge suggère de préciser les besoins d'informations à faire remonter aux autorités.

Besançon : tout est prêt pour la rentrée, en attente d'un courrier de la mairie. Les voyages sont supprimés, les conférences sont maintenues, distanciel et présentiel, soumis à l'évolution de la situation.

Amiens : le démarrage pour le 3^e âge aura lieu au 1^{er} janvier. Les voyages sont également annulés.

Orléans : l'option retenue est une ouverture de l'université après la Toussaint, et si difficile au 1^{er} janvier sinon pas d'ouverture du tout.

Mayenne : tout est prêt, en attente de l'accord de la mairie.

Toulouse : tout est prêt en attente de l'aval de l'Université, les inscriptions sont en attente.

Journée des dirigeants :

Le Président suggère que la Journée des dirigeants se tienne relativement tôt, en septembre. Il est fait remarquer qu'il semble plus raisonnable d'attendre après la rentrée pour faire le point.

Il est proposé de la réunir début novembre ; une interrogation subsiste concernant le calendrier en raison d'un possible re-confinement en alternance.

Contacts avec la CPU :

Marie-Denise Riss-Coly reprend contact avec le conseiller du président de la CPU

Accueil des entrants :

L'accréditation en tant que partenaires des UTL de Dinard et Béziers arrive à son terme. Il devient urgent de trouver une Université avec laquelle elles peuvent obtenir le lien organique pour leur intégration dans l'UFUTA en tant que membres.

Les difficultés rencontrées dans cette recherche renforcent le projet de faire évoluer le concept du lien organique et d'aller vers la création du label UFUTA qui devient alors certification. Il faudra alors nécessairement modifier les statuts actuels. Il faudrait également introduire le concept de situations exceptionnelles. Ce travail de révision peut être effectué rapidement et ensuite présenté en AGE.

Très souvent l'obtention du lien organique se fait sous forme de convention entre une Université et une UTL, ce qui actuellement devient compliqué.

Afin de rendre plus aisée cette démarche : la création d'une commission UFUTA constituée uniquement des structures universitaires. Elles examineraient les demandes d'intégration, évalueraient la qualité des critères requis et décideraient de l'obtention du label. Ce label serait ensuite validé par le CA puis soumis à la CPU pour accord. Ou bien peut-on envisager qu'un représentant de la CPU siège dans cette commission ?

Une commission statuts doit être réactivée : travailler sur le contenu et modifier en fonction de ces orientations. Sa composition est soumise au vote :

Stéphane Ravaille, Yvon Le Gall, Françoise David-Sciara, Monique Falleau et Céline Ménil.

Contre 0 Abstention : 0 **Pour : à l'unanimité**

Point financier**Divers**

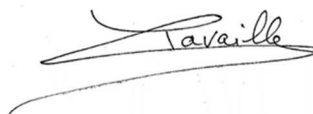
Demander à François Vellas de proposer Gaëtan Veyrent comme suppléant.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE